

**POLITIQUE DE REMUNERATION DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DE GESTION
PHILIPPE HOTTINGUER ET CIE GESTION**

- 1/ La SGP rémunère ses collaborateurs et dirigeants par une rémunération fixe et variable.
- 2/ Il n'y a pas de rémunération du personnel indexée sur la commission de surperformance liée à la gestion d'OPCVM.
- 3/ Il n'y a pas d'ajustement au risque (c'est-à-dire la nécessité de procéder à un ajustement à la baisse de rémunérations variables jugées potentiellement trop importantes eu égard à la situation financière de la SGP).
- 4/ Il y a de politique de report de la rémunération variable.